

Initiatives parlementaires

Notre programme ne néglige aucunement l'apport des organismes sociaux et communautaires à l'oeuvre dans les villes petites et grandes et dans les réserves. Bien sûr qu'il insiste tout particulièrement sur l'action du secteur privé, mais cela ne signifie pas que les organismes sans but lucratif n'ont pas aussi un rôle à y jouer. Dans bien des cas, ils resteront la véritable assise de beaucoup de nos initiatives. C'est sur eux que repose l'infrastructure réelle dans bon nombre de collectivités.

Par exemple, Défi '86, notre programme d'emploi d'été pour les étudiants, a bien prouvé que les organisations sans but lucratif jouent un rôle important pour ce qui est d'offrir une formation axée sur la carrière. Au fait, 62 p. 100 des emplois ont été créés en collaboration avec des organismes sans but lucratif, y compris les municipalités, alors que 69 p. 100 des crédits sont allés à ce secteur.

Madame la Présidente, notre gouvernement reconnaît qu'il existe des collectivités dans ce pays où le secteur privé est pour ainsi dire inexistant.

La place de plus en plus grande qui est faite aux employeurs du secteur privé dans la planification de l'emploi compense les années de négligence qui ont été le fait des gouvernements précédents. Les consultations qui ont abouti à la mise en oeuvre de la planification de l'emploi nous ont appris que les jeunes, les femmes, les chômeurs de longue date et les travailleurs qui font face à l'évolution technologique n'ont qu'un seul et même désir, que la formation soit axée sur le milieu de travail.

Les programmes ponctuels de création d'emplois, rapidement lancés, étaient une bonne action temporaire et une bonne solution. Ces programmes étaient nécessaires et ont permis aux travailleurs et aux collectivités de passer le cap pendant les périodes de ralentissement temporaire de l'activité économique.

Madame la Présidente, la situation n'est plus la même depuis quelque temps. La façon dont s'y est pris le gouvernement précédent lors de la récession de 1981 et de 1982 nous a amenés à repenser notre stratégie d'emploi. Nous réalisons que les travailleurs veulent un régime solide de formation professionnelle qui leur permettra de ne pas se laisser distancer et de suivre l'évolution technologique qui marque notre époque. La formation doit être axée sur les besoins de l'économie et déboucher sur un métier. Par nécessité, la planification de l'emploi tente de satisfaire aux besoins pratiques et fondamentaux de nos travailleurs, et j'entends par là tous les Canadiens.

Grâce à l'adoption l'été dernier de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, les groupes les plus vulnérables comme les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles et les personnes handicapées sont assurés de pouvoir participer pleinement aux six programmes qui appuient la stratégie.

Madame la Présidente, la planification de l'emploi reconnaît que la formation et le développement de l'emploi doivent être envisagés dans un effort collectif du secteur privé, des groupes sans but lucratif et des autres paliers d'administration. Notre stratégie se fonde sur la bonne volonté indéfectible de tous les Canadiens. Le petit entrepreneur, le travailleur communautaire et le bénévole peuvent encore apporter leur contribution. Il serait téméraire, madame la Présidente, de ne pas prêter attention aux personnes les plus défavorisées de notre système. Dans les efforts que nous faisons pour demeurer concurrentiels

sur les marchés mondiaux, nous ne devons pas oublier les problèmes structurels profonds de notre société.

Notre stratégie est centrée sur notre intervention auprès des chômeurs véritablement défavorisés. Nous parlons du développement de nos ressources, et c'est précisément dans ce domaine que les organismes sociaux et locaux sans but lucratif ont un rôle important à jouer. Longtemps après une récession économique, nous devons encore nous occuper des problèmes causés par le chômage de longue date. C'est pourquoi les organismes sociaux et communautaires ont toute la latitude voulue pour participer à la réalisation de notre stratégie.

Par exemple, le succès d'un programme important, celui intitulé Développement de l'emploi, est largement fonction de la participation de groupes communautaires et d'organismes bénévoles. Ce programme vise particulièrement à régler les problèmes de chômage de longue date.

Nous encourageons fortement les organismes communautaires et sociaux à jouer un rôle de coordonnateurs aux termes des options Intégration et Réintégration du Programme Intégration professionnelle. Comme vous le savez, ce programme a été conçu pour aider les jeunes à passer du milieu scolaire au milieu de travail, et les femmes au foyer au milieu de travail. Aussi, pour que ce programme soit efficace, la participation de ces organismes est essentielle.

En vertu du Programme d'aide à l'innovation, des organismes communautaires et sociaux sont invités à demander des fonds pour mettre à l'essai de nouvelles solutions aux problèmes liés au marché du travail. Les possibilités sont énormes.

Madame la Présidente, le programme Développement des collectivités se fonde sur les atouts immédiats dont dispose la collectivité. Il vise à donner un appui aux initiatives du secteur privé et de la collectivité. Madame la Présidente, j'insiste sur ce dernier point: les initiatives de la collectivité.

En outre, les organisations sociales et communautaires sont invitées à devenir des membres actifs et efficaces des conseils consultatifs locaux. Leur participation est particulièrement bien accueillie pour établir les priorités concernant la planification du marché du travail local. Les conseils consultatifs locaux permettent d'atteindre un objectif-clé de notre stratégie de l'emploi, à savoir que les programmes doivent répondre aux besoins régionaux et locaux.

Madame la Présidente, de toute évidence la planification de l'emploi réserve un rôle de premier plan aux organisations communautaires et sociales. Les problèmes causés par le chômage de longue date ne disparaîtront pas demain. Pour les régler, il sera nécessaire d'y consacrer beaucoup de temps et de ressources dans la plus pure tradition de l'entreprise locale et communautaire.

Madame la Présidente, la collaboration est la source même de la force qui caractérise notre pays. La planification de l'emploi compte sur cette force puisqu'en la matière, le passé est garant de l'avenir.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, je voudrais dire quelques mots aussi sur cette motion du député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart). J'appuie sa motion. Elle se lit comme il suit: